

Réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Le vingt-trois du mois de juin deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, PONCET Edouard, adjoints, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, BEFORT David, SESSIECQ Philippe, GERARD Christophe

Absents excusés : Nathalie BLANCHARD donne pouvoir à Edouard PONCET, Joëlle BAYARD, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT donne pouvoir à Mireille PALMIER

Secrétaire de séance : David BEFORT

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

RAPPORT 2021 PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délibération 2206001

Monsieur GUILLARME rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Il propose d'adopter le présent rapport qui est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services-eaufrance.fr).

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RAPPORT 2021 PRIX ET QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE – Délibération 2206002

Selon l'article L 1411-13 du CGCT, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les détails techniques et financiers du rapport 2021 du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux et Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier) sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Il propose d'approuver ce rapport.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

REPRISE CONCESSION TRICAUD - DUPUY – Délibération 2206003

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de la concession numéro 159 carré 1 au nom de DUPUIS - TRICAUD en état d'abandon.

Il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées pour réinhumation dans l'ossuaire.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

REPRISE CONCESSION BLEIN - PASCALON – Délibération 2206004

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de la concession au nom de BLEIN PASCALON en état d'abandon.

Il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées pour réinhumation dans l'ossuaire.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CREATION BUDGET ANNEXE « RESIDENCE SENIORS » - Délibération 2206005

Monsieur le Maire propose de créer un budget annexe « Résidence Séniors » assujetti à la TVA à compter du 1^{er} juillet 2022.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

BUDGET « RESIDENCE SENIORS – APPROBATION DE L'OPTION A LA TVA » - Délibération 2206006

Monsieur le Maire propose d'opter pour l'assujettissement à la TVA du budget annexe « Résidence Séniors ».

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

BUDGET « CIMETIERE PAYSAGER » OPTION A LA TVA » – Délibération 2206007

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que seules les opérations concernées par des ventes sont assujetties à la TVA. Cette notion doit être validée par délibération afin que les services fiscaux puissent créer un service TVA dans le budget « cimetière » non totalement assujetti.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

COMPETENCE SIEL – INFRASTRUCTURE DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES » - Délibération 2206008

Le SIEL souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Monsieur le Maire propose que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il demande à l'assemblée d'accepter le transfert de compétence au SIEL pour 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

LANCEMENT PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL - Délibération 2206009

Vu le code rural et le code de la voirie routière,

Vu la désaffectation du chemin rural qui prolonge la rue de la Liberté (entre les parcelles A690-177 et A 422-423-424-425)

Monsieur le Maire expose qu'il est dans l'intérêt de la commune de lancer la procédure qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

EFFACEMENT DE DETTE ET CREANCES EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT - Délibération 2206010

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables ainsi qu'un état des titres en non-valeurs.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2019 pour un montant de 113.32 €,

La proposition d'admission en non-valeur concerne l'exercice 2021 pour 82.50 €

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances et l'admission en non-valeurs.

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 - Délibération 2206011

En raison de l'augmentation du prix du repas par la société API, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la restauration à compter du 1^{er} septembre 2022.

Conformément au décret 2006-753 du 29/06/2006, le prix du repas fixé pour les enfants est inférieur au coût résultant des charges supportées au titre de la restauration.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022 :

	TARIF 1/9/2022
TARIF REPAS ENFANT	3.60
TARIF REPAS ADULTE EMPLOYE	3.60
TARIF REPAS ADULTE ENSEIGNANT	4.70

Décision du conseil municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2023 au 17 février 2023.

Michelle CHIRAT est nommée coordonnateur communal. Elle sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte.

Pierre COLAS et Jean-Marc CHIRAT sont nommés agents recenseurs.

Monsieur le Maire établira les arrêtés correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Transfert compétence assainissement à la CCFE effectif au 1^{er} janvier 2026.
- Cimetière paysager : DETR refusée cette année. Le projet est donc repoussé afin de déposer une nouvelle demande de DETR en 2023. Une demande de subvention sera également déposée auprès du Département.
- Résidence séniors : Validation APS + cellules commerciales.
- Assainissement : réseau défectueux rue de la Paix. Nouvelle canalisation créée par l'entreprise NAULIN.
- La gendarmerie a pu récupérer, grâce à la caméra, la tondeuse volée sur le parking covoiturage.
- Sablage de peinture sans protection entreprise L'azur Forézienne : problème de pollution de l'air et de l'eau.
- CCFE : Suite à son élection en tant que député, Jean-Pierre TAITE démissionne de ses fonctions de maire, président de la CCFE et vice-président de la Région.
- Lotissement aux Bouchets : plainte des riverains par rapport au danger de feu du pré non fauché. Contact pris avec M. Roubi qui fait nettoyer le terrain.
- Sécurité à Charbonnel : Réponse faite suite à la demande d'un collectif pour créer une piste cyclable et piétonne.
- Pétanque des élus le 27 août : inscriptions avant le 5 août
- Fabien Martinon :
 - MJC : 4 bénévoles reprennent l'association suite à la démission du bureau (avec moins d'activités)
 - Fête patronale : 16 et 17 juillet
- Mireille PALMIER :
 - Départ des CM2 et fête de l'école
 - Nouvelle apprentie AEPE en septembre : Johanna COUBLE
 - CMJ : rencontre inter CMJ à Poncins en présence d'enfants Ukrainiens.
- Edouard PONCET :
 - Point sur les travaux de voirie

TOUR DE TABLE :

- David BEFORT : Compte-rendu du conseil d'école (présent avec Gérard Bordet)
- Dominique DUBOIS : Concert à l'église à Feurs et Montbrison avec l'association « A'croch'choeur » pour un soutien moral aux Ukrainiens, les 7 et 8 juillet
- Gérard BORDET : Conseil syndical SIEL
- Philippe SESSIECQ : Point concernant le marché : le producteur de fruits et légumes propose peu de produits
- Christophe GERARD : porte ouverte de la résidence pour les séniors « La Villa Lestra » à Saint-Martin-Lestra

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06

Prochain conseil le 21 juillet